



80^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies

3^e Commission

Point 71 de l'ordre du jour

Dixième anniversaire de la Journée internationale dédiée à la mémoire et à la dignité des victimes du crime de génocide et à la prévention de ce crime

New York, le 9 décembre 2025

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

En cette journée dédiée aux victimes du crime de génocide, nous sommes réunis afin de commémorer toutes celles et ceux qui ont souffert de l'un des crimes les plus odieux qu'une société puisse subir. Leur sort, ainsi que celui de leurs proches et de leurs communautés, ne doit pas être oublié. Cette journée est aussi un appel à l'action, un appel à renforcer notre détermination commune afin que les auteurs soient traduits en justice et que le génocide ne se reproduise plus.

Les atrocités de masse demeurent une réalité douloureusement actuelle. Leur prévention et leur répression font face à d'importants défis. Toutefois, il importe également de reconnaître les avancées réalisées au cours de la dernière décennie.

Les mécanismes de la justice internationale ont été davantage mobilisés, la Cour internationale de justice et la Cour pénale internationale étant saisies de plusieurs cas importants. De même, la répression nationale et la coopération internationale ont été renforcées grâce au principe de compétence universelle et au renforcement de l'entraide judiciaire.

Le système des Nations unies s'est également mobilisé. Le Secrétaire général des Nations unies dispose d'un conseiller spécial. Le Conseil des droits de l'homme a

adopté des résolutions sur le génocide et a ouvert des enquêtes sur des situations présentant des risques élevés.

La recherche nous a permis de mieux comprendre comment de tels crimes se forment et nécessitent une détection et intervention précoce. Les efforts en matière d'éducation se sont également intensifiés. La société civile joue un rôle clé de monitoring et de plaidoyer. Les médias mettent en lumière les événements alors même qu'ils se déroulent. Ainsi l'ignorance n'est plus une excuse plausible pour l'inaction.

Cependant, comme l'a déclaré le Secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres : « Ma génération croyait qu'après l'Holocauste, nous ne verrions plus jamais de génocide. Nous avions tort. »

Trop souvent, l'inaction a prévalu, alors même que les atrocités se multipliaient.

Nous devons tous faire plus et mieux.

Il n'existe pas de solution miracle, mais certaines mesures peuvent contribuer à y remédier. Permettez-moi d'en souligner trois :

Tout d'abord, la justice est fondamentale pour la répression et la prévention des atrocités. La Suisse souligne l'importance de veiller à ce que les instances judiciaires, notamment la Cour internationale de justice CIJ et la Cour pénale internationale, puissent remplir leurs mandats de manière indépendante et impartiale, sans ingérence.

La CIJ a un rôle clé à jouer s'agissant de la Convention sur le génocide, y compris en prononçant des mesures provisoires en cas de risque réel et imminent. La Suisse rappelle le caractère contraignant des mesures ordonnées par la Cour.

Deuxièmement, les efforts de prévention, en particulier au niveau national, doivent être renforcés afin de s'attaquer aux causes et traiter les signes avant-coureurs. Aucune région ni aucun pays n'est exempt de facteurs de risque pouvant mener à des crimes de masse. Face à la montée des incitations à la discrimination et la violence, il faut promouvoir d'avantage la tolérance, le respect des minorités, des droits de l'homme et de l'état de droit.

Troisièmement, l'impératif de prévenir le génocide est au cœur même de la mission des Nations unies. Il est essentiel de renforcer les capacités de l'ONU en matière de médiation, de diplomatie préventive et de règlement pacifique des différends. A cet égard, nous soutenons fermement le Bureau conjoint sur la prévention du génocide et la responsabilité de protéger.

Madame la Présidente

Aujourd'hui plus que jamais, il est nécessaire de réaffirmer notre engagement collectif et commun envers la Convention sur le génocide, ainsi que les valeurs et les principes de paix, de dignité et de sécurité qu'elle représente pour tous.

Je vous remercie.